



## EXTRAIT N°88/2022 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Préfecture Martinique  
Contrôle de légalité  
REÇU LE

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022

16 DEC. 2022

Date de la convocation :  
Le 06 décembre 2022

Nombre de conseillers municipaux En exercice 33

En début de séance :  
Présents 24  
Procurations 2  
Absents 5  
Excusés 2

En cours de Séance :  
Présents 22  
Procurations 4  
Absents 5  
Excusés 2

1. L'an deux mil vingt-deux, le douze du mois de décembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint Joseph sur convocation, sous la présidence de M. Yan MONPLAISIR, maire ;

### PRESENTS :

Adjoints : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, M. RETINOIR Joël, Mme LEGIEL Eliane, M. NAPOLY Raymond

Conseillers municipaux : M. ARETO Joseph, M. FERDINAND Thierry, Mme CAVALIER DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, M. ROSELET Jean-Christophe, Mme MARLIACY Danielle, Mme DUCADOS Anne-Caroline M. THELESTE Johan, Mme CARDOU Josiane, Mme RIERNY Sandrine, M. CIDOLIT Bertrand, M. ATHANASE Rémy, M. ADELAIDE Michel, M. MARLET Camille, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.

ABSENTS EXCUSES : Mme DUBO Corinne (procuration à Mme MIEVILLY Eliane), M. PALIX Pierre (procuration à M. FERDINAND Thierry),

ABSENTS NON EXCUSES : M. BERNABE Cédric, Mme MENCE Marielle, M. DELPHIN Laurent, Mme BEAUJOLAIS Marie-José, M. SAINT-HONORE Laurent, Mme FRANCOIS Francine M. MARLET Daniel.

ASSISTANTS : M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Valentine CILPA 'DGSA), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. José SOUNDOUROM (DSU), M. Alain BONHEUR (DST), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Géraldine ALONZEAU (DSAGAJ),

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et quarante-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Sandrine CAVALIER-DOURE pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.



## **ACQUISITION FONCIERE EN VUE DE LA CONSTRUCTION DU CENTRE D'ANIMATION CULTUREL DU CENTRE BOURG (THEATRE)**

Le Maire expose :

Dans le cadre de son plan de revitalisation du centre bourg historique, la municipalité a souhaité maintenir le bâtiment de l'ancienne mairie, aujourd'hui désaffecté, mais qui présente pour autant une empreinte architecturale forte et un ancrage dans la mémoire collective. Les études de solidité du bâtiment ont conclu à une fragilité structurelle de l'édifice rendant impossible sa conservation.

Il est donc proposé d'aménager un nouvel équipement culturel, un « Théâtre » en lieu et place du bâtiment initial. Bien qu'entièrement reconstruit à neuf, ce nouveau bâtiment aura pour caractéristique de conserver la façade de l'ancien Hôtel de Ville et de l'intégrer à sa conception.

Ce « Théâtre » aura pour ambition de devenir un moteur de l'animation culturelle et du lien social dans le centre historique, en complémentarité avec l'espace MARCE à Belle Etoile et plus largement venir restaurer au côté des autres fonctions urbaines (administrative, commerciale) l'identité et l'attractivité du bourg.

A partir de l'ancien Hôtel de ville implanté au droit de la parcelle cadastrée section A N° 268, il est indispensable pour la mise en œuvre de ce projet, d'élargir l'emprise foncière permettant de répondre aux besoins et aux normes de fonctionnement et d'accueil d'un tel équipement.

Les Consorts MAURICE-MONLOUIS-EUGENIE, propriétaires de la parcelle de terrain nu cadastrée section A N° 168 d'une contenance de 200 m<sup>2</sup> et située à l'intérieur de l'îlot de restructuration du « Théâtre » ont fait une offre de vente de leur bien à la ville pour un montant de 50 000, 00 € net vendeur.

Le Services des Domaines de la DGFIP par avis du 25/05/2022 rendu sur sollicitation de la ville, a estimé la valeur vénale du bien au montant de 43 200,00 HT.

Cette parcelle qui se trouve en proximité immédiate du « Théâtre », permettra l'aménagement d'un « parking réservé » dédié aux officiels et intervenants occasionnels ou permanents de l'équipement.

Compte tenu de l'intérêt certain que revêt cette parcelle pour la réalisation et le bon fonctionnement de ce nouvel équipement structurant, élément de requalification du centre bourg.

L'opération s'élève à la somme de **56 000,00€**, dont environ 6 000€ de frais d'actes. Elle pourra bénéficier d'une aide financière globale de **80 %** de la dépense. Le plan de financement prévisionnel serait établi comme suit :

DÉPENSES (en €)		RECETTES (en €)		TAUX
		VILLE <i>Autofinancement</i>	11 200€	20%
Acquisition terrain	50 000€			
Frais d'actes	6 000€			
		<b>Autres financeurs (UE – ÉTAT – CTM)</b>	44 800€	80%
<b>TOTAL</b>	<b>56 000€</b>		<b>TOTAL</b>	<b>56 000€</b>
				<b>100 %</b>

**Le Conseil Municipal,** Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

**D'APPROUVER** l'acquisition de la parcelle cadastrée A 168

**D'APPROUVER** le plan de financement tel que présenté ci-dessus

**D'AUTORISER** le maire à signer tous les documents et actes en préparation et finalisation de cette acquisition au profit de la ville.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 12 décembre 2022

Certifié exécutoire compte  
tenu de la transmission  
en préfecture le



Pour le Maire, et par délégation

1<sup>er</sup> Adjoint

Claude ADELE